

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Foyer muni d'un pare-étincelles autorisé

Sainte-Julienne, lundi 1^{er} juin 2020 – Le Service de sécurité incendie de Sainte-Julienne lève son avis d'interdiction, en date du vendredi 29 mai 2020, en ce qui a trait à l'utilisation des foyers extérieurs sur son territoire. La pluie reçue au cours de la fin de semaine a contribué à réduire la sécheresse que nous connaissons présentement. Toutefois, seulement les foyers munis d'un pare-étincelles ayant un orifice inférieur à un (1) centimètre sont autorisés.

Il est à noter que la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) maintient l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert dans notre région.

Le Service de sécurité incendie de Sainte-Julienne rappelle aux citoyens l'importance d'être vigilant et prudent, car le nombre d'appels d'urgence est considérable depuis l'arrivée du beau temps.

- 30 -

Source :
Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7163
www.sainte-julienne.com